

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question orale n° 1086

Texte de la question

M. Philippe Martin (Gers) attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ouverture du 3e département de l'IUT Paul-Sabatier sur le site d'Auch, le département HSE (hygiène sécurité environnement). Le ministère de l'éducation nationale annonce qu'il n'y aura pas d'ouverture de postes pour ce département, ce qui revient à dire que le 3e département de l'IUT Paul-Sabatier, acté dans le 12e contrat de plan État/région, sur le site d'Auch, n'est pas programmé. Il lui demande de rassurer la communauté éducative gersoise et de confirmer que la date d'ouverture du 3e département HSE de l'IUT Paul-Sabatier sur le site d'Auch est bien fixée à la rentrée 2005 avec les créations de postes correspondants.

Texte de la réponse

OUVERTURE DU DEPARTEMENT HYGIENE- SECURITE- ENVIRONNEMENT DE L'IUT PAUL-SABATIER A AUCH

M. le président. La parole est à M. Philippe Martin, pour exposer sa question, n° 1086.

M. Philippe Martin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Le douzième contrat de plan État-région 2000-2006 avait suscité un réel espoir dans le département du Gers. Mais aujourd'hui nous sommes passés de l'enthousiasme à l'inquiétude : le désenclavement routier est au point mort, l'accès au haut débit est effectif, certes, mais sans le moindre crédit d'État, et nous nourrissons les plus vives craintes quant à l'ouverture du troisième département de l'IUT d'Auch, pourtant promise par l'État.

Le département hygiène-sécurité-environnement devait concourir au développement d'une offre universitaire de qualité en dehors de l'agglomération toulousaine, dans un souci d'aménagement équilibré du territoire régional. Le renforcement de l'IUT d'Auch devait permettre à de jeunes gersois, formés de bout en bout dans leur département d'origine, mais aussi à des centaines d'étudiants venus de toute la France, de se fixer et d'offrir aux PME de ce secteur d'activité un personnel qualifié et recherché.

Le conseil général du Gers, à qui l'État avait confié la maîtrise d'ouvrage de ce chantier, a rempli son contrat et les travaux de construction sont à ce point avancés qu'une ouverture du département a été sollicitée pour la rentrée universitaire 2005-2006, tant par les élus que par le président de l'université Paul-Sabatier de Toulouse dont dépend l'IUT d'Auch.

Apparemment, rien ne s'opposait plus à ce que l'engagement du contrat de plan puisse être tenu. Or, dans un récent courrier adressé à la rectrice de l'académie de Toulouse, le directeur de l'enseignement supérieur laisse entendre que, faute de moyens, il n'y aurait pas d'ouverture de postes pour ce troisième département en 2005, ce qui revient à dire qu'aucun enseignement ne sera dispensé dans cet équipement public flambant neuf, de plus de 4,6 millions d'euros, financé à hauteur de 30 % par le département du Gers, qui, comme vous le savez, n'a pourtant pas de compétences en matière d'enseignement supérieur.

Je demande à M. le ministre d'éducation nationale de bien vouloir rassurer la communauté éducative gersoise et les élus qui se sont engagés dans ce projet exaltant, en confirmant que l'ouverture du troisième département de l'IUT d'Auch aura bien lieu à la rentrée 2005-2006 et qu'elle sera accompagnée des créations de postes d'enseignants correspondants.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, *ministre délégué à la recherche*. Monsieur le député, l'université de Toulouse III développe depuis 1990 plusieurs formations sur le site d'Auch avec deux DUT - l'un dédié au génie biologique, l'autre à la gestion des entreprises et des administrations - et deux licences professionnelles : génie géomatique pour l'aménagement du territoire et sécurité sanitaire des aliments. Avec l'IUFM d'Auch, l'IUT constitue le seul site universitaire du département du Gers et accueille environ 400 étudiants.

Votre attachement au développement de l'IUT sur le site d'Auch est légitime autant que votre désir d'y voir ouvrir un troisième département consacré à la spécialité hygiène-sécurité-environnement. Le projet de développement du site d'Auch, figurant au contrat de Plan État-région, recueille le complet soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'inscrit en outre dans la politique de développement de l'offre de formation de l'université Toulouse III. Toutefois, comme vous le savez, les locaux susceptibles d'accueillir ce troisième département sont actuellement en cours de construction. Les travaux ont débuté en septembre 2004 et la livraison n'est prévue que pour 2006. Aussi, pour la rentrée universitaire suivante, soyez assuré monsieur le député, que la plus grande attention sera portée au projet d'ouverture de ce troisième département. M. le président. La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Cette réponse ne saurait me satisfaire car elle marque à mes yeux un triple décalage : entre les engagements et les réalisations ; entre ce que fait l'État et ce que font les collectivités locales, région et département, qui, elles, ont tenu leurs engagements ; entre le discours sur le nécessaire équilibre du territoire et la réalité.

Ce qui m'inquiète surtout, ce sont les termes mêmes de la lettre du directeur de l'enseignement supérieur qui indique : " Si les moyens votés au budget 2006 - j'imagine qu'il s'agit de celui de l'éducation nationale - le permettent, la plus grande attention sera portée au projet d'ouverture pour la rentrée universitaire suivante. " Mais ce qu'attendent les élus et les membres de la communauté éducative du Gers, ce n'est pas tant qu'on porte " attention " à ce projet mais qu'on lui apporte un soutien concret, ce qui passe par le respect des engagements de l'État, qui doivent être à la hauteur de ceux qu'ont tenus les collectivités.

Données clés

Auteur: M. Philippe Martin

Circonscription: Gers (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1086

Rubrique: Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2042 **Réponse publiée le :** 2 mars 2005, page 1481

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er mars 2005